



Portail Familiales



ici

gardrhodanien.portail-familles.app

J'utilise mes chèques **ANCV** et **CESU**

ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances)

Les ANCV sont destinés à financer les vacances et les loisirs

- Chèques ANCV papier
- Pour votre ALSH, votre Centre Ados et vos Séjours
- Validité de 2 ans
- Chèques ANCV Connect dématérialisés (déploiement en 2024)



CHEQUE CESU (Chèque Emploi Service Universel)

Valable jusqu'aux 6 ans révolus de l'enfant

- Chèques CESU papier
- Pour votre Crèche, votre ALSH et vos Séjours
- Validité de 1 an
- Chèques eCESU dématérialisés



Up chèque de services



Pour les multi-accueils
(crèches)

1 seul code NAN unique à utiliser

14577950

Pour les ALSH

(centres aérés, séjours)

1 seul code NAN unique à utiliser

12360137

Règlementation ANCV et CESU

- Les CESU préfinancés sont nominatifs et ne peuvent être cédés à une tierce personne. Ils ne peuvent excéder le montant dû.
- L'utilisation des Chèques Vacances par des personnes autres que les bénéficiaires (conjoint, concubins) sont punis de la peine d'amende prévue par le 5e de l'article 131-13 du code pénal.
- La fraude, le recel et la revente de ces moyens de paiements, sont sévèrement punis par la loi.

Régie centrale les infos



Régie centrale à Bagnols-sur-Cèze

- **Adresse**
Communauté d'agglomération du Gard rhodanien
1717 route d'Avignon à Bagnols-sur-Cèze.
- **Jours d'ouverture et horaires**
lundi et mardi de 13h à 17h30
mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30
jeudi et vendredi de 8h30 à 13h
- **Contact** 04 66 79 01 02
regiecentrale@gardrhodanien.fr

Permanence de Pont-Saint-Esprit

- **Adresse**
Bâtiment entrée du Clos-Bon-Aure, Pont-Saint-Esprit
- **Jours d'ouverture les mercredis :**
 - 10 et 17 janvier
 - 07 et 14 février
 - 06 et 13 mars
 - 03 et 10 avril
 - 15 mai
 - 05 et 12 juin
- **Horaires**
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.